

## Règlement tombola 4T

1) La date d'ouverture ainsi que la date de fermeture de la tombola :

La tombola est ouverte du 20 août au 13 septembre 2020 18h.

2) La nature et le type de billets émis :

Les billets de la tombola sont édités sous format Papier. Toute personne peut acheter son billet papier auprès du Comité des fêtes de Tayrac et des partenaires ou sur le site proposant des billets numériques.

3) Le prix unitaire de chaque billet :

Le prix unitaire de chaque billet est d'1€

4) La procédure utilisée pour tirer au sort le ou les gagnants :

Le tirage au sort aura lieu le 13/09 à 18h lors de la manifestation du "Tayrac tracteurs Tondeuse Trail - 4T". Une main innocente sera choisie dans le public par un membre du Comité des fêtes de Tayrac. Tous les billets seront regroupés dans un même contenant. Le tirage au sort sera effectué dans l'ordre du premier lot au dernier lot.

5) La provenance ainsi que la destination des lots mis en jeu :

- 1 week-end pour 4 personnes au gîte Faysselle en hors saison
- 1 Randonnée Quad pleine nature découverte 1h en pays de serres avec D quads D jets
- 1 stage d'équitation d'une demi-journée pendant les vacances à Hantayo
- 1 magnum de la cave de Buzet
- bouteilles de vin du domaine de la tulipe rouge
- bouteilles de vin de la cave de Donzac
- 1 bon d'achat des oliviers de brassagou
- 1 bon d'achat à La Miellerie de Nathalie
- 1 tourtière chez Jacqueline Pimouguet

6) Le délai maximum accordé au gagnant pour retirer son lot sera de 90 jours, à partir de la date du tirage initial. Passé ce délai le lot non retiré sera remis en jeu lors de la prochaine manifestation.

7) L'utilisation qui sera faite des bénéfices réalisés par la tombola :

Financement d'animations (culturelles, sportives...) organisées par le Comité des Fêtes de Tayrac.